

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

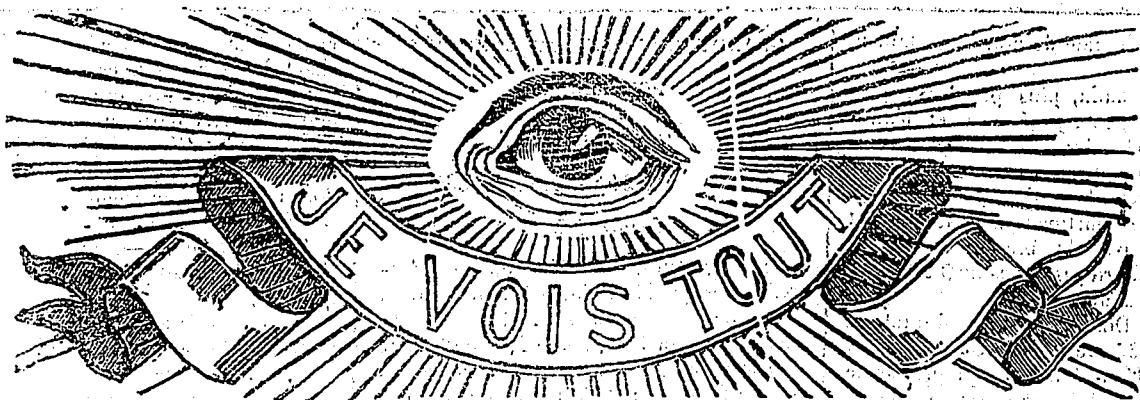
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,
Paraitra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Un an, \$ 2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.
Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 9 OCTOBRE 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Plagiaire.

LA CONFEDERATION.

Ninum ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE
IMPOSEE.

[Suite.]

Les Sénateurs.

Par la 33^{ème} clause de l'acte d'union fédérale, des provinces de l'Amérique Britannique, il est déclaré que chacun des vingt quatre sénateurs de la province de Québec (Bas-Canada) sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la cédule annexée au chapitre premier des Statuts Refondus du Canada.

De plus, chaque Sénateur devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans collège électoral dont la représentation lui est assignée. La proclamation nommant les Sénateurs, ne dit pas pour quels collèges électoraux les Sénateurs de la province de Québec sont nommés.

On ne se hâte pas de répartir les divisions électorales entre ceux que la Reine a choisis, parcequ'on redoute l'effet de cette distribution sur les électeurs Canadiens.

En attendant que cette distribution fasse tout-à-fait ressortir la partialité anti-Canadienne-française et anti-Catholique qui a inspiré les suggestions de M. Cartier, d'après lesquelles Sa Majesté a nommé Sénateurs de la province de Québec, le lecteur vaudra bien faire attention aux chiffres suivants :

La population du Bas-Canada est de 1,111,566 âmes.
Canadiens français.....847,320;
Toutes autres origines.....264,266;

Total.....1,111,566;
Catholiques.....943,253;
Toutes autres croyances.....168,313

Total.....1,111,566

La province de Québec ayant 24 Sénateurs, chaque arrondissement possédant une population de 46,315 âmes a droit à un Sénateur.

Des 24 divisions électorales, qui étaient représentées par un conseiller législatif élu, 3 seulement pouvaient prétendre à être représentées par des anglo-saxons : c'était Bedford, (A. B. Foster, C. E.) Victoria (Thos. Ryan, C. L.) et Wellington (J. S. Samborn, J. L.) — Deux seulement pouvaient prétendre à être représentées par des protestants : c'était Bédard et Wellington.

En supposant que tous les habitants, non canadiens-français du Bas-Canada, seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leur origine, ils auraient droit à un peu moins de 6 sénateurs, et ils en ont 8, savoir : M.M. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Wilton, Samborn, Ferrier et Ryan.

En supposant que tous les habitants du Bas-Canada, qui ne sont pas catholiques, seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leurs croyances, ils auraient droit à un peu moins de 4 sénateurs, et il a été nommé 6 sénateurs protestants, savoir : M.M. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Samborn, Ferrier. Les Catholiques sont ils mieux traités ailleurs ?

La population du Haut-Canada était au dernier recensement de 1,396,091 âmes dont 258,141 Catholiques, c'est-à-dire un sixième.

Les protestants du Bas-Canada, qui sont du nombre de 168,313, seulement, ont 6 sénateurs sur les 24 nommés. Les catholiques du Haut-Canada, qui sont au nombre de 258,141, n'en ont pas un seul sur les 24 nommés !!

Le chiffre total de la population du Nouveau-Brunswick est de 252,047, dont 85,238 (c'est-à-dire un tiers) sont catholiques et n'ont pas un seul sénateur de leur croyance sur les 12 nommés !

La population totale de la Nouvelle-Ecosse est de 330,857, dont 86,281 (c'est-à-dire plus d'un quart) sont catholiques et n'ont qu'un seul sénateur sur les 12 nommés. Si Messieurs Cartier, Langevin, Chapais et Belleau ne pouvaient pas influencer sur les recommandations faites à la Reine par les ministres du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ils étaient tout-puissants pour le choix des sénateurs de la province de Québec et l'on vient de voir dans quelle direction ils ont jeté leur influence, leur omnipotence.

Le Conseil Législatif a vu que tout ce qui vient d'être dit du Sénat à vie, s'applique avec autant de force au Conseil Législatif à vie.

Tout le monde s'accordait sur l'opportunité d'avoir une seconde chambre fédérale, mais constituée sur une base différente de celle que l'on a donnée aux Communes. L'opinion unanime, nous n'en avons aucun doute, aurait voulu un sénat électif.

Quand au Conseil Législatif, pour la conduite des affaires locales, c'est un rouage parfaitement inutile, dans la sphère

purement municipale de notre parlement local.

Le Haut-Canada, plus peuplé, plus riche que nous, en a jugé ainsi et n'aura qu'une seule chambre.

Quant à nous, nous sommes dotés de deux chambres, dont l'une, le Conseil Législatif, ne fonctionnera pratiquement que pour entraver la branche populaire et ne nous coûtera pas moins de \$ 50,000 à \$ 75,000, par année.

M. A. A. Dorion proposa durant la session de 1866 que le Bas-Canada n'eût comme le Haut-Canada, qu'une seule chambre d'Assemblée, élue par le peuple, et pas de Conseil Législatif. Le 3 août, 69 députés repoussaient cette demande si sensée et propre à économiser les deniers publics; 31 députés seulement l'appuyèrent. Inutile de dire que les 31 étaient libéraux, et que les 69 composaient la queue de M. Cartier.

Battu sur ce point, mais non pas découragé, M. Dorion, en persévérant ami du peuple, fit motion que le Conseil Législatif fût élu par le peuple, et dans la même séance il fut encore vaincu par les mêmes lorys, sur une division de 63 contre 31.

On a dit sans honte, dans un dîner à Lennoxville le 22 mai, 1867 qu'une promesse avait été faite à M. Galt dans l'intérêt de la minorité protestante du Bas-Canada; que cette promesse, on avait tenté de la racheter au moyen du bill de M. Langevin, dans la dernière session, mais que la majorité du parlement ayant été opposé à ce bill, il avait fallu l'abandonner et laisser M. Galt sortir du ministère; on a dit encore, sans rougir, que le gouvernement Canadien, se moquant de la majorité parlementaire, avait invité M. Galt à se rendre en Angleterre, et que là les ministres canadiens et M. Galt, n'étant plus sous le contrôle de cette majorité, ils s'étaient entendus pour faire insérer dans la constitution de la Confédération ce que la majorité parlementaire avait refusé d'accepter.

Voilà au moins quelque chose qui a le mérite de la franchise, et l'on serait tenté de pardonner aux auteurs d'un tour aussi bien joué, si la chose n'était pas aussi sérieuse. Quand nous songeons que ce sont les représentants diplômés du catholicisme qui se vantent d'avoir aussi adroitement tourné le cap à la majorité, il devient nécessaire de rappeler cet incident de la dernière session.

Le bill de M. Langevin avait en effet pour objet de donner à la minorité protestante du Bas-Canada, les garanties promises à M. Galt et aux représentants des townships du Bas-Canada pour leur faire accepter la Confédération.

M. Bourrassa, député de St. Jean, proposa que cette garantie soit étendue à la minorité catholique du Haut-Canada.

Tous les Evêques du pays demandent cette garantie et font à ce sujet des représentations à l'Exécutif.

(A continuer.)

GRANDE REUNION DU CLUB DES
POINTEURS.

Salle Brisebois.

24 Septembre, 1868.

(suite et fin.)

M. Augustin Côté.—Messieurs,—Autrefois, lorsque M. Vidal se battait en duel avec M. Fournier, avocat, à cause de mon insigne lâcheté, feu le *National*, alors de son vivant, me donnait fort aisément le titre de *buffle*; et c'est avec ce titre que je me présente devant vous pour vous prier, au nom de ma bravoure, de ne pas permettre la chicane entre nous autres. Le *Journal* est à votre service *gratis* et, plutôt que de vous voir guerroyer, je préfère vous faire don de mon portrait exhibé dans une vitrine de la rue St. Jean, précisément comme si j'étais un bel homme et de beaucoup d'esprit.

Pourtant, vous savez que je suis loin d'avoir une poudrière à l'endroit où loge d'ordinaire le cerveau, et l'explosion, sous ce rapport, n'est pas à redouter.

M. L. Têtu.—Messieurs,—La paix est préférable aux tiraillements des intestins (une voix: il veut dire guerre intestine) pour des bouts de chandelle, surtout quand ils ne sont pas de blanc de baleine. Arrangeons-nous donc à l'amiable, car l'amitié est une chose fort agréable dans le ménage, et j'en appelle à tous les gens mariés pour nous dire si le diable n'est pas à la maison quand on se tire les cheveux.

Tenez, si vous voulez vous mettre d'accord en vous accordant comme des frères, je m'en vais payer ce qu'il nous faudra de *rutngure*, pour ne pas trop s'empâter lorsque nous aurons à manger le pain béni de notre concitoyen Brousseau.

Le Club: C'est du véritable dévouement patriotique.

M. L. Bilodeau.—Messieurs,—Le désordre que l'on cherche à introduire dans notre société vient un peu de la dernière élection du quartier St. Jean.

On sait qu'une partie des citoyens de cette localité ont élu, sans dépenser un seul sou, et malgré la corruption du parti opposé, un jeune homme capable et de beaucoup d'esprit. L'argent, offert par M. Ragoût Amiot, devait influencer naturellement le comité de M. J. Fortier, qui tient ses séances dans la boutique d'un nommé Papillon, forgeron, et comme il y a maintenant parmi nous des canadiens de la trempe de M. J. Fortier, le hideux lampier de la Corporation, qui peuvent tout faire pour de l'argent, on a joué à tous les jeux de corruption pour faire réussir une nullité aussi incontestable que M. Ragoût Amiot, sans cependant pouvoir empêcher, par bonheur, le triomphe d'un homme aussi distingué que le professeur Lafrance.

Le sergent d'armes Garneau, qui appartient au comité Fortier, en partage amplement toutes les bassesses et il a été vexé par la défaite de Mr. Ragoût Amiot; il en conserve une véritable bile et il

voudrait la laisser couler jusqu'en cherchant à prendre à la cravate Mr. Tape-à-Mort et Moustique, présents le jour de la nomination et partisans, autant que Mr. le conseiller Côté, plutôt de l'intelligent Mr. Lafrance que de Mr. Ragoût Amiot dont l'épaisseur ne souffre aucun conteste. Voilà toute l'histoire.

Mr. J. Pichette.—En vérité, je vous le dis: il n'en fallait pas tant pour faire un quartier.

C. H. Morissette.—A bas la politique et vive seulement le lorgnon!

C. H. Langevin.—Messieurs,—Deux mots me suffiront pour vous intimider que je me retire de la Société des Pointeurs, si l'on y introduit la politique.

M. C. Robitaille, portant respectueusement sur ses épaules le vénérable casque de son maître, et incliné presque jusqu'à ses pieds, s'écrie d'une voix très-enrouée: *Sanctus! Sanctus! Sanctus!*

M. Campeau, la *cheminée*.—Messieurs, Je n'ai jamais été en faveur des allusions et illusions chimériques des boxeurs, et je m'oppose à toute tentative à la dignité de notre alliance. Ceux qui veulent se chamailler feraient mieux d'aller passer quelques jours à Beanport, sous les soins du Dr. Landry, que l'on dit d'une habileté sans pareille pour remettre sur les lisses, le cerveau lorsqu'il *déraille*.

Le père Vohl.—Messieurs,—Je propose que l'on ajourne l'assemblée en l'ajournant jusqu'à notre prochain terme.

Les Clubistes se dispersant, M. E. Gingras chantant:

Vive la Canadienne
Vole, lorgnon, vole

Le Club.

Vive la canadienne
Et ses jolis yeux doux

PHO-PHORE MOUSTIQUE
Secrétaire.

—ooOoo—

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés retardataires que notre collecteur est las d'aller frapper inutilement chaque semaine à leur porte. Il leur fera une dernière visite demain ou après demain.

Nous nous sommes assurés les services de trois nouveaux collecteurs très-patients de leur naturel: le premier sort aujourd'hui pour la première fois, il vient de se voir ravager par la grosse picote.

Le second a la gale très-prononcée entre les doigts; et le troisième est affligé de la teigne depuis neuf mois.

Nous avons rencontré l'autre jour M. Paul Lecomte.

Un immense lorgnon, un lorgnon monstre pendait à son coup et fouettait son ventre. Nous dirons, sur notre prochain numéro l'usage qu'il veut faire de ce meuble.

VIE DE GROSSEUR.

1er.



Arthur de Croc enjambe devient amoureux passionné du jeu de crosse. Il se dit : je serai crosseur.

2me.



Fraichement costumé il se rend sur le terrain.

3me.



1ère épisode. Un oeil au beurre noir.

4me.



2me épisode. Son nez aquilin devient un nez à la Roxelane.



5me. 3me épisode. L'embarras où il se trouve, étant trop près de la balle.

6me.



Finalo. Je n'y jouerai plus.

Les modes d'automne.

Il y a eu cette semaine, à l'hôtel Russell, une grande assemblée de tous les lions de la ville. Il s'agissait de décider quelle mode on allait adopter pour l'automne.

La séance a été fort orageuse et les discours les plus incendiaires ont été débités. On se serait cru en pleine junte espagnole, écoutant les vainqueurs de la dynastie bourbonnienne décider du sort de la vieille péninsule Ibérique.

Chaque orateur qui préconisait une mode, pour parler aux yeux autant qu'à l'esprit, se revêtait de l'habit, du pantalon et du couvre-chef dont il s'était fait le partisan. Puis, son discours fini, il allait poser sur une longue table, afin que chacun put juger de l'effet. De sorte qu'à la fin de la séance, pas moins de vingt lions étaient rangés les uns à côté des autres, affublés chacun des costumes les plus cosmopolites qui se soient jamais vus.

Eufin voici à quoi on s'est arrêté.

Pantalou large, ou plutôt culotte, s'arrêtant au haut de la cuisse, tandis que le reste des jambes sera étroitement emprisonné dans des hauts-de-chausse en peau de rhinocéros, le pardessus sera encore plus court que de coutume et ne descendra que jusqu'un peu au-dessous des omoplates : le casque (oh ! le casque, il sera amédiluvien) le casque figurera une pyramide quadrangulaire d'environ quatre pieds de haut et devra être en peau de mammoth.

Pour ce qui est des détails, qui vivra verra ?

Cette semaine l'Hon. John Lemesurier, lord maire de la ville de Québec, a donné une soirée dans une certaine maison de la rue Grant.

La demeure de la Dulcinée était resplendissante de lumières. Un immense baquet en bois, rempli de croquignoles, s'étalait sur une table autour de laquelle avaient pris place les lions du pointage. Un domestique en livrée servait la petite bière dans de grandes tasses en fer blanc à l'aide desquelles pendait un lergnon.

Plusieurs discours furent prononcés par les principaux invités et à 2 heures du matin l'assemblée se dispersa au cri de :

Long live our illustrated Lord Mayor.

M. Hardy, illustre zouave pontifical, arrive de Rome dimanche prochain.

Les prouesses de ce valeureux champion d'une sublime cause, ont rendu son nom célèbre en Canada, et nous ne croyons pas qu'il y ait une seule famille canadienne qui ignore le nom de M. Hardy.

Il s'est battu avec une chèvre, a tiré sur une colonne de marbre et a percé de sa baïonnette l'épiderme d'un vieil aïe qui broutait tranquillement les feuilles d'un jeune arbuste.

Voilà on quelques mots l'épopée de ses huit mois de service dans l'armée papale.

De plus, il était un fervent adorateur de Bacchus, et nous sommes presque sûr que c'est agi de faire un pèlerinage à l'endroit où était bâti le temple de ce dieu, qu'il a entrepris le voyage de Rome.

Son pèlerinage a coûté cher, car les libations qu'il a été obligé de faire à sa divinité favorite l'ont mis dans l'impossibilité de continuer son service, et ont eu pour effet de détruire complètement sa faible santé.

En récompense des services qu'il a rendus au commerce du jus de la troille, un hôtelier romain, du nom de Marquetti, l'a décoré de l'ordre de la bouteille.

Une illustration de plus pour le pays.

M. Carrier, marchand de la rue St. Joseph, se propose d'ouvrir, au commencement de novembre prochain, une école de boxe.

La réputation de M. Carrier, comme boxeur, lui attirera une foule d'élèves et sa pour but d'introduire dans nos mœurs l'amour du pugilat.

Honneur à vous, M. Carrier!

Il y a un commis qui a pour nom P. L. Gingras et, qui passe la majeure partie de son temps à courir les magasins, afin d'instruire les marchands sur leurs devoirs et leurs intérêts commerciaux.

Allons donc, cher phénix, tenez-vous donc tranquille. Est-ce que par hasard vous ne vous seriez pas encore aperçu que vous vous donnez beaucoup trop de peine, et que vous prêchez dans le désert?

Le silence significatif qui accueille vos paroles aurait dû vous prouver que l'on ne goûtait pas du tout vos sages conseils et qu'on préférerait votre absence à votre présence.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une nouvelle Société est en marche: elle devra prendre le nom de Société des Forceurs. M. Louis Hamel, employé chez M. P. Couture, Cordonnier, en sera le Président. Nous félicitons la nouvelle Société de son bon choix et souhaitons à M. Hamel de devenir bon forceur.

Force, petit Louis.

CHRONIQUE

Grande besogne chez nos Ministres!

Ils ont du lavage en masse, et à mesure que le linge sale se lave, M. Chauveau l'étend afin de le faire sécher. Lundi dernier, en sortant de la Chambre, nous aperçûmes L'Hon. Premier étendant sur une corde, le casque de M. Langevin, la tuque de Sir George, les rideaux de M. Cauchon et le Bill de M. Ouimet.

Malgré le lavage que ces différents morceaux venaient de subir, ils étaient loin d'être nets, et il nous était même très-facile d'y apercevoir encore de nombreuses taches.

Vous ne lavez pas bien, M. Chauveau.

Une vignette sur notre prochain numéro afin de prouver la vérité de la chose.

Le temps est aux nominations: nominations par ici, nominations par là; c'est vraiment à n'en plus finir, et nous pouvons ajouter, sans blague, que nous avons eu une véritable averse de nominations.

Tous les journaux ont annoncé que M. Doucet, Greffier de la Paix, était promu au poste de Juge de Police. Nos informations nous permettent de réfuter cette nouvelle, car nous savons, de source certaine, que ce n'est pas

M. Doucet qui est destiné à remplacer le Juge Maguire, mais, bien le savant et intègre huissier Montreuil, de St. Sauveur.

La place n'y perdra rien pour tout cela, allez!

Une nouvelle société vient de se former en cette ville; elle a nom: Burroughs, Deblais & Cie.

Son but est d'exploiter le fameux gaz anthrophyque découvert dernièrement par le père Burroughs.

Nous ne pouvons que féliciter ces messieurs de la bonne idée qu'ils ont eue, en s'associant ensemble, afin de mettre à profit le bon côté de leur trop plein gazeux.

Espérons que la philanthropie qui les guide, sera récompensée par les immenses bénéfices que doit leur rapporter une telle exploitation.

La réputation du Pharmacien Brunet s'étend de jour en jour. Les malades et les infirmes affluent de tous bords et de tous côtés: c'en est rendu à un tel point que, la plupart du temps, le pauvre Pharmacien ne sait pas où se darder la tête.

Cette semaine une foule de gens de la campagne, parmi lesquels on compte M. M. Pafard, de l'Îlet, Jaudoin, de St. Pie, Meloche, de Vaudreuil, Roy, de St. Hyacinthe, sont venus se mettre sous ses soins. Tous ces messieurs ont le cerveau fêlé.

M. Brunet nous a dit qu'il devait les traiter avec les fameuses pilules que nous connaissons.

Bien du succès, M. Brunet.

Mardi dernier, M. Guay, marchand de la Basse-Ville, a donné une prise de tabac à une pauvre mendiante.

Pour le coup, il y a bien eu une fête au ciel!

Le télégraphe nous apprend qu'une immense conflagration a réduit en cendres une partie de la ville de Rennes. Des souscriptions sont faites par toute la France, afin de venir en aide aux malheureux incendiés.

Il est tout probable que M. Cauchon va leur expédier Hector Verret.

C'est l'homme, pour tripoter ces choses là!

Jos. Laurin, le héros du Château-Richer, s'embarque la semaine prochaine pour l'Espagne.

Les républicains de la péninsule Ibérique lui ont offert la présidence et..... il accepte.

TRIC-TRAC.

DEVront PARAITRE BIENTOT.

J'ai enfin obtenu un certificat à l'école Militaire (par charité) par P. G. du Tremblay, élève de l'École Normale.

J'ai besoin d'une bouteille d'huile, par W. G. Baby.

Une lune de miel, par le même.

Excursion nocturne dans le faubourg St. Jean, par Th. Poivin, hôtelier de la Basse-Ville.

Biographie des rédacteurs du "Charivari", par Édouard O'Brien, Notaire.

Avis aux marchands de la Basse-Ville de ne plus étaler de pantalons sur la devanture de leurs magasins, par ce que je les mouille, par Noe Langevin.

Je ne paye pas mes dettes, c'est vrai, mais muni de la fuite pour moi, par G. L. P. Brassard, employé au Bureau des Strapes de la Coutoune.



PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côté du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubord, tabacaliste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Holliswell, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Depot de Hanson Fulton, rue Rideau.